



Pantin, le 15 janvier 2015

## **Audition, Commission d'enquête relative aux Tarifs de l'électricité.**

### **Intervention CFTC**

L'Énergie et donc son coût, sont au cœur des préoccupations de tous les français et des entreprises françaises. Particulièrement pour les plus fragilisés d'entre eux.

L'électricité est un bien commun, de première nécessité, sur lequel, l'on doit pouvoir compter sereinement pour nos besoins essentiels, qu'il soit en rural ou en urbain, sur une île.

Son coût doit prendre en compte la réalité économique des consommateurs afin de proposer un service fiable, à un prix acceptable et stable, bref sécurisant. Qu'il soit un particulier comme d'ailleurs un responsable d'entreprise dans le contexte économique actuel.

Il doit prendre en compte aussi, les investissements stratégiques d'avenir pour les approvisionnements, ainsi que la sécurité des français.

Les nouvelles technologies comme les réseaux intelligents, les énergies renouvelables, impacteront également ce coût de l'énergie électrique. Sans que l'on puisse réellement imaginer ce que sera la portée des innovations dans 10 ans tant les possibilités qu'offrent les réseaux intelligents sont grandes. A ce moment, de la réflexion, nous insistons sur le potentiel de gain d'emplois dégagé par ces innovations, tant en interne, qu'en externe.

Naturellement, le coût prend en compte aussi la production, le transport, la distribution, la commercialisation, les taxes. La loi sur la transition énergétique sera là pour nous rappeler que tout a un prix.

Les collectivités territoriales sont sur le terrain, attentives au respect des engagements de service public de nos entreprises. Elles contribuent avec ERDF, sous l'égide du représentant de l'état en région, ainsi qu'au conseil de surveillance d'ERDF, à tirer le bilan des actions entreprises dans la gestion des réseaux, et s'associent à la définition des choix d'investissement pour l'avenir. Les collectivités territoriales constatent souvent l'efficacité d'ERDF lors d'événements climatiques exceptionnels.

Les tarifs réglementés, étroitement liés au principe de Service Public, ainsi qu'à la péréquation tarifaire, permettent aux Français de bénéficier d'une égalité de traitement, d'une sécurité d'approvisionnement et d'une certaine stabilité de l'offre, bref forment un bien commun.

Ces fondamentaux sont essentiels pour la CFTC.

Ils offrent en outre, une protection aux particuliers qui doit aussi pouvoir bénéficier au tissu des entreprises porteuses d'emplois, mais fragilisées par le contexte économique.

Par le passé, le coût de l'énergie électrique a été bien maîtrisé, la comparaison avec nos voisins européens ne nous fait pas rougir.

Cela est dû aux choix politiques de l'époque sur le nucléaire, et la performance industrielle de nos entreprises intégrées.

La concurrence entre secteurs d'énergies a toujours existé.

L'ouverture du marché de l'électricité a introduit encore plus de concurrence, ce qui a multiplié de fait, les acteurs au sein d'un même domaine d'énergie.

Selon nous, multiplicité d'acteurs n'est pas forcément synonyme de performance économique et industrielle.

**Le marché sera-t-il en capacité de répondre aux enjeux du dérèglement climatique ?**